

Votre gouvernement

A stylized logo consisting of a dark blue leaf-like shape at the top, with two smaller, lighter blue shapes below it, resembling a fleur-de-lis or a stylized plant.

MONTÉRÉGIE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION



PROGRAMMES ET AIDES FINANCIÈRES 6 DÉCEMBRE 2019

Mélanie Poirier, agr
Conseillère en agroenvironnement
MAPAQ, Montérégie-Ouest

Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique

- **Objectif**
Augmenter l'offre québécoise de produits biologiques
- **Durée**
Échéance: 31 mars 2022



Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique

- **Clientèle**
Entreprises en démarrage, en conversion et celles déjà en production biologique
- **2 volets**



Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique

Volet 1

Soutien à la conversion d'unités de production végétale, acéricole et apicole

- **Aide financière**
Versée à la précertification et à la certification en fonction du type de production
- **Maximum 20 000 \$/entreprise**
(10 000 \$ à chaque étape)

PROGRAMMES D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

Montant d'aide financière par unité de production selon le type de production

Type de production	Montant par unité de production	
	Précertification	Certification
Horticulture maraîchère et fruitière (à l'exclusion des récoltes sauvages)	2 500 \$/hectare	2 500 \$/hectare
Cultures en serre	0,50 \$/mètre ²	0,50 \$/mètre ²
Céréales, oléagineux et légumineuses	100 \$/hectare	100 \$/hectare
Pâturages et fourrages	25 \$/hectare	25 \$/hectare
Acériculture	0,05 \$/entaille	0,05 \$/entaille
Apiculture	-----	25 \$/ruche

Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique

Volet 2

Soutien à la construction ou à la modification d'installations d'élevage pour répondre aux normes biologiques

- **Aide financière**
Jusqu'à 50 % des dépenses admissibles versée à la fin des travaux
- **Maximum 20 000 \$/entreprise**

*****Aide financière combinée (2 volets)= 40 000 \$**

Bonification à hauteur 85 % de l'aide financière pour les services-conseils en gestion, encadrement technique et agroenvironnement

- **Durée**
2018-2023
- **Clientèle**
Entreprises en démarrage, en conversion et celles déjà en production biologique
- **Application via les réseaux Agriconseils**



PROGRAMMES D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

Bonification à hauteur 85 % de l'aide financière pour les services-conseils en gestion, encadrement technique et agroenvironnement

- **Agroenvironnement**
Max: 15 000 \$
- **Encadrement technique**
Max: 15 000 \$
- **Gestion**
Max: 20 000 \$
- **Enveloppe globale** (durée du programme)
30 000 \$ par entreprise
40 000 \$ par entreprise pour la relève



Prime-Vert

Volet 1

Bonification de l'aide financière jusqu'à 90 % pour certaines interventions *(Entreprises en précertification ou qui détiennent une certification biologique)*



PROGRAMMES D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

PRIME-VERT: VOLET 1

Interventions bonifiées à 90 %	Montant maximal (Durée du programme)
Équipements et pratiques visant la réduction des risques liés aux pesticides	60 000 \$
Aménagements intégrant des arbres et des arbustes ou favorables à la biodiversité	40 000 \$
Pratiques et ouvrages de conservation des sols	40 000 \$
Équipements permettant l'application en bande des matières fertilisantes dans les cultures horticoles	20 000 \$
Équipements de gestion optimale de l'eau d'irrigation	20 000 \$

Prime-Vert : Volet 1

Équipements et pratiques visant la réduction des risques liés aux pesticides (Maximum par équipement)

- ❖ Équipements de désherbage thermique (pyrodésherbeur ou vapeur)
- ❖ Systèmes de guidage et de correction (RTK) (Exclusivité – producteurs biologiques et en précertification)
- ❖ Ajouts et modifications d'équipements de désherbage mécanique



Prime-Vert : Volet 1

Équipements et pratiques visant la réduction des risques liés aux pesticides (**Maximum par équipement**)

- ❖ Systèmes de désherbage mécanique de précision
- ❖ Équipements de désherbage mécanique spécialisé (Ex.: Écimeuse)
- ❖ Équipements de désherbage mécanique complets traditionnels (**Exclusivité – producteurs biologiques et en précertification**)
- ❖ Toile d'occultation
- ❖ Filets anti-insectes



Prime-Vert : Volet 1

Équipements et pratiques visant la réduction des risques liés aux pesticides (**Maximum par équipement**)

- ❖ **Équipements de désherbage manuel**
(**Exclusivité – producteurs biologiques et en précertification**)
- ❖ **Équipement pour l'application du GF-120**
(pesticide homologué en production pomicole bio)
- ❖ **Utilisation d'agents de lutte biologiques et de phéromones**
(mouches stériles de l'oignon, diffuseurs à phéromones et pièges delta et trichogrammes)



Prime-Vert : Volet 1

Aménagements intégrant des arbres et des arbustes ou favorables à la biodiversité

- ❖ **Haies brise-vent**
 - Implantation
 - Taille et regarni
- ❖ **Bandes riveraines élargies**
- ❖ **Aménagements favorisant la biodiversité**



Prime-Vert : Volet 1

Pratiques et ouvrages de conservation des sols

- ❖ **Ouvrages de conservation des sols**

Ex: voie d'eau enrochée, rigole d'interception avec avaloir, etc.

- ❖ **Pratiques (cultures de couverture/ cultures intercalaires)**



Prime-Vert : Volet 1

Équipements permettant l'application en bande des matières fertilisantes dans les cultures horticoles

- ❖ **Achat/modification d'un équipement permettant l'application en bande de matières fertilisantes**



Épandeur pour vergers et vignobles



Modification d'un sarcleur



Épandeur latéral

PROGRAMMES D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

Prime-Vert: Volet 1

Gestion optimale de l'eau d'irrigation

Dépenses admissibles	Aide financière maximale pour la durée du programme (\$)
Conseil technique*	4 000
Équipements de diagnostic de volume et de pression d'eau	10 000
Équipements de régie d'irrigation	16 000
Équipements d'aération d'étangs	10 000
Analyses de sols et d'eau d'irrigation	2 000

Manomètre



Tensiomètres



PROGRAMMES D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

Territoires : Relève, entrepreneuriat et entreprise de petite taille

Objectif général

Consolidation des entreprises agricoles de petite taille et soutien à l'entrepreneuriat agricole sur le territoire québécois.

Intervention

L'intervention du programme se structure en deux volets :

Volet 1 : Soutien à la relève et à l'entrepreneuriat agricole

Volet 2 : Consolidation des entreprises agricoles de petite taille



TERRITOIRES
Relève, entrepreneuriat et entreprises de petite taille

ENSEMBLE

Québec

PROGRAMMES D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

Proximité

- ❖ Rapprocher les producteurs agricoles et les transformateurs artisans des consommateurs par la mise en marché de proximité

Volet 1:
Appui aux initiatives
collectives

70 %
50 000 \$

Volet 2:
Appui aux initiatives
individuelles

50 %
25 000 \$



Programme d'appui à la diversification et au développement régional



- Offert par la Financière agricole du Québec
- Soutien financier aux entreprises agricoles en conversion vers la production biologique
- Subvention à l'investissement (max 15 000 \$) sur un prêt d'au plus 200 000 \$ pour une période maximale de 3 ans

Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec

- Offert par la Financière agricole du Québec
- Soutien financier aux entreprises agricoles pour se conformer aux normes biologiques
- Aide financière (max 20 000 \$) équivalente à un remboursement des intérêts sur un capital de prêt d'au plus 150 000 \$ à un taux correspondant à 3 % pendant 5 ans

La Financière
agricole

Québec 

Assurances récoltes adaptées



- Offert par la Financière agricole du Québec
- Cultures visées
Foin, céréales et oléagineux,
légumes de transformation, pommes,
choux, carottes, canneberges, sirop d'érable
et agriculture maraîchère diversifiée
- La bonification varie selon la culture est offerte aux entreprises du secteur biologique.



Bonification du programme Agri-Québec

- Offert par la Financière agricole du Québec
- Aux entreprises agricoles en conversion (pendant 3 ans)
- Majoration de la contribution gouvernementale de 4 % pour les VNA inférieures à 100 000 \$
- Majoration de la contribution gouvernementale de 2 % pour les VNA entre 100 000 \$ et 1,5 M\$

La Financière
agricole

Québec 

CONCLUSION



RESSOURCES À CONSULTER

MAPAQ

Directions régionales Montérégie-Ouest et Montérégie-Est



1-800-472-4846



<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Production/agriculturebiologique/Pages/Produirebio.aspx>

FADQ



1-800-749-3646



<https://www.fadq.qc.ca/accueil/>

RÉSEAU AGRICONSEILS MONTÉRÉGIE



<http://www.agriconseils.qc.ca/reseaux-regionaux/monteregie/#.Xd7cmI18CmE>

